

Rendez-vous manqué

En annonçant son refus d'appliquer les dispositions du règlement Omnibus sur l'assurance récolte lors du dernier congrès de la FNSEA, Stéphane Travert a déçu une profession fortement mobilisée sur le sujet et convaincue de la nécessité d'améliorer la couverture des exploitations face aux risques climatiques.

En fermant la porte, le ministre rate un nouveau rendez-vous décisif pour les exploitations françaises... et en même temps invite la profession à communiquer positivement sur cet outil...

Espérons que notre ministre saura être plus cohérent dans les prochaines semaines dans les négociations bruxelloises pour la prochaine PAC !

Le chiffre du mois

2,3 milliards d'euros, c'est le coût annuel des mesures actées ou portées par le gouvernement depuis l'été dernier à la charge des producteurs de grandes cultures.

UN MARCHÉ MONDIAL CHAHUTÉ

Le retour du weather market et la géopolitique redonnent de la volatilité à un marché mondial pénalisé par les fondamentaux depuis de nombreux mois.

ALÉAS SUD AMÉRICAINS

Côté production, la période actuelle est marquée par la sécheresse en Argentine. Cette dernière a préoccupé les opérateurs, à juste titre, puisque l'impact sur les rendements est important. Ainsi, la Bourse aux Céréales de Buenos Aires estime maintenant la production nationale à 32 Mt, contre 41 Mt prévues initialement ! La situation brésilienne pose également question car plusieurs organismes évaluent la sole safrinha (maïs de seconde culture) à la baisse par rapport à l'an passé. De plus, une partie de ces maïs aurait été semée en dehors des dates optimales avec un risque de floraison en périodes habituellement sujettes au manque d'eau... Les opérateurs seront donc attentifs à la météo brésilienne des mois à venir car elle sera déterminante pour les rendements de la safrinha.

Dans le même temps, aux États-Unis, les perspectives d'ensemencement surprennent avec une sole maïs en baisse de 2.4% par rapport à l'an passé. Évaluée à presque 900 Kha, cette baisse s'avère supérieure à celle attendue par les opérateurs !

Au-delà de ces préoccupations habituelles, la guerre commerciale sino-américaine inquiète.

Première mesure annoncée par le gouvernement chinois et appliquée eu début du mois : une taxe à l'importation supplémentaire de 15% sur l'éthanol américain vient s'ajouter à la taxe existante de 30%. A priori, l'impact de cette décision sur les marchés ne devrait pas être excessif, dans la mesure où la taxe existante avait déjà très fortement ralenti les exportations d'éthanol des USA vers la Chine depuis janvier 2017. Par contre, parmi les dernières menaces annoncées par la Chine, la mise en place de taxes à l'importation à hauteur de 25 % sur le maïs, mais surtout sur le soja, a été annoncée. Si cette dernière était mise à exécution, les marchés en seraient alors fort impactés...

Les récents événements ont été facteurs de soutien aux prix mondiaux, qui reprennent

quelques couleurs. Si ces évolutions paraissent encore insuffisantes, elles ont permis au maïs français de regagner des points de compétitivité sur le marché de l'export.

VALORISER LA MONOCULTURE DE MAÏS

À la veille d'une nouvelle réforme de la PAC (post 2020) dont la proposition législative de la Commission Européenne est attendue pour le 29 mai, l'AGPM et la CEPM se mobilisent au sujet de la monoculture.

Si nous n'avons pas accès au projet de la DG Agri, le contexte de mise en cause du verdissement, jugé à la fois inefficace et trop complexe, et les diverses critiques à l'encontre de la mesure de diversité d'assolement, semblent indiquer que la rotation sera l'une des mesures proposées dans la future conditionnalité. Et ce au mépris de toute réalité locale et de l'efficacité économique, sociale et environnementale du système en place. Forte des résultats agronomiques publiés (par l'INRA ou ARVALIS) mais aussi de la démarche de certification obtenue dans le cadre de l'équivalence au verdissement, démontrant la volonté de responsabilité via le déploiement de pratiques agronomiques vertueuses, la filière maïs ne manque pas d'arguments pour démontrer la durabilité de la monoculture de maïs dans ses zones traditionnelles.

DE NOMBREUX ATOUTS

L'action de l'AGPM et de la CEPM se concentre donc sur un propos simple : l'obligation de rotation risque de conduire à une dégradation de l'impact environnemental des systèmes spécialisés en maïs. Il s'agit de répondre aux interrogations, tant sur le maïs que sur la monoculture, mais aussi de valoriser la culture pour ses atouts dans le contexte de la demande sociétale actuelle :

- Le maïs est en effet la grande culture qui utilise le moins de produits phytosanitaires faisant de la monoculture un système de culture très performant de ce point de vue (référence des fermes Dephy)
- C'est aussi la grande culture qui stocke le plus de carbone dans le sol (références INRA) et cet effet est renforcé par la mise en place de la couverture hivernale des sols

• La monoculture est compatible avec une riche biodiversité, tant au niveau des sols que des parties aériennes (analyses diverses Arvalis, RBA, Inra)

Reste à faire reconnaître la monoculture de maïs en tant que réalité de territoire, durable, pertinente économiquement, socialement et environnementalement, ... contrairement aux idées reçues.

L'AGPM et la CEPM déploient donc des actions à Bruxelles auprès de la Commission, des parlementaires ou des représentations des États membres, mais aussi dans les divers pays adhérents à la CEPM. Le message éveille l'intérêt au regard de son approche locale, concrète et en recherche d'efficacité. Une première étape sera franchie le 29 mai avec la proposition législative, qui indiquera le reste du chemin à parcourir pour valoriser pleinement les atouts du maïs.

NÉONICOTINOÏDES : LA SAGA CONTINUE

Les discussions à propos des néonicotinoïdes se poursuivent tant au niveau européen que français : extension du moratoire à l'ensemble des cultures, rendu des conclusions de l'Anses... le tout sur fond de débats incessants sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Si l'AGPM, ne peut rester sourde aux inquiétudes et aux attentes sociétales, il est de sa responsabilité d'alerter les pouvoirs publics des possibles impasses techniques qui pénaliseraient la production et de proposer des solutions.

LA GÉOMYZE : UNE ORPHELIN

Début mars, l'Anses a rendu public ses premières conclusions sur l'évaluation des risques et des bénéfices des solutions alternatives aux néonicotinoïdes ainsi que sur l'évaluation des impacts économiques du retrait de ces molécules. Les conclusions de l'agence sont sans appel : il n'existe aucune alternative aux néonicotinoïdes pour lutter contre les mouches du maïs qu'elle soit chimique ou non. L'année 2016 a été particulièrement illustrative, avec des niveaux d'attaques jamais observés jusqu'à présent. En Bretagne, dans les Pays de Loire, le Centre, la Normandie, des parcelles ont été touchées avec une fréquence plus importante que d'habitude avec des dégâts parfois très élevés (jusqu'à plus de la moitié des plantes détruites). Au total, au moins 1 million d'hectares sont concernés, dont la moitié en Bretagne. Les parcelles qui ont pu recevoir un traitement à base de thiaclopride ont été épargnées, grâce à la bonne efficacité du produit. C'est pourquoi l'AGPM estime qu'une dérogation à l'utilisation du thiaclopride devra être accordée afin de ne pas laisser d'agriculteurs sans solution. Cette attente s'inscrit d'ailleurs en droite ligne avec la volonté du Président de la République, affirmée lors de ses vœux de début d'année. Consciente des attentes citoyennes, l'AGPM adopte ainsi une approche pragmatique, mesurée, visant à circonscrire les utilisations dérogatoires aux zones d'attaques spécifiques de la mouche.

Cette démarche permettrait de limiter drastiquement l'usage du thiaclopride conformément aux recommandations de l'Anses dans le cadre de son avis sur l'impact sur la santé humaine. Reste désormais à connaître les conclusions définitives de l'agence, attendues fin mai, avant de laisser place à la décision du pouvoir politique. L'AGPM reste mobilisée pour préserver la force de production maïsicole française dans une UE qui importe chaque année d'avantage de maïs.

STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE : UNE POLITIQUE « HORS SOL » ?

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été instituée en 2015 par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Elle a pour objectif de fixer les orientations publiques pour respecter l'objectif national de neutralité carbone en 2050, soit zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES), ainsi qu'une répartition de l'effort par grands secteurs. Cette stratégie est révisée tous les 5 ans, dans les 18 mois qui suivent l'élection présidentielle. L'impératif de lutte contre le changement climatique lui procure un leadership sur d'autres stratégies plus sectorielles (biomasse, bioéconomie, énergie...) à côté de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique.

DES CONSÉQUENCES DRASTIQUES

La SNBC 2018 s'appuiera sur un scénario « zéro émissions nette » de GES en 2050. Les orientations mises en débat en avril prévoient une décarbonation totale des grands secteurs, tout en reconnaissant la spécificité agricole avec « seulement » 50% de réduction de GES rapport à 1990. Les capacités de stockage de carbone de l'agriculture et de la forêt compenseraient en effet les émissions résiduelles de l'agriculture et des autres secteurs. L'exercice, très ambitieux en la matière, se traduirait par des évolutions drastiques : une réduction de 2 millions d'hectares (Mha) des surfaces agricoles et un transfert de près de 3 Mha de céréales et maïs fourrage au profit de haies, d'oléoprotéagineux, sans compter 44% de surfaces de grandes cultures en bio en 2050, le tout accompagné de changements dans les régimes alimentaires.

SÉQUESTRATION CARBONE AVANT LA PRODUCTION AGRICOLE

La SNBC sert de support à une transformation de l'agriculture vers la « qualité », qui séquestre du carbone dans le bois et les sols, et trouve du revenu notamment dans la production de biogaz. Cette « stratégie nationale » envisage donc un scénario de repli des plus déconcertant où la compétitivité et la sécurité alimentaire mondiale ne seraient plus une priorité.

Avec ses partenaires, l'AGPM s'implique pour faire reconnaître une vision plus réaliste des solutions de l'agriculture aux défis alimentaires et du changement climatique, à savoir : produire plus et mieux pour créer de la valeur, nourrir et substituer les énergies et matériaux d'origine fossiles.

PREMIER CONGRÈS EUROPÉEN DU MAÏS

La CEPM (Confédération Européenne de la Production de Maïs), qui rassemble 10 principaux pays producteurs de maïs européens : Allemagne, Bulgarie, Espagne, France, Hongrie, Italie, Pologne, Portugal, Roumanie et Slovaquie, organise le premier congrès européen du maïs. Cet événement se déroulera le 5 juin prochain à Bruxelles sous la thématique : « Quelle place pour le maïs dans la future PAC ? ».

Ce premier Congrès européen du maïs se déroulera de 13h30 à 16h00 au Copa-Cogeca (61 Rue de Trèves 61, Bruxelles).

Pour tout renseignement : cepm@pacteurope.eu

NOUVEAU : MAÏS ACTUS, LA NEWSLETTER AGPM DES MAÏSCULTEURS

Maïs actus est une nouvelle lettre d'informations éditée par l'AGPM destinée aux agriculteurs producteurs de maïs. Cette newsletter va paraître trois fois par an pour informer les maïsiculteurs des activités et des positions de l'AGPM, en lien avec les principaux enjeux de l'actualité agricole.

Le premier numéro a été envoyé en avril. Certification, assurance, salon de l'agriculture, vidéo Ce qu'ils disent du maïs et publication Nouveaux Mayas de Sylvie Brunel ; tels sont les sujets de ce premier numéro que vous pouvez consulter via ce lien : <http://urlz.fr/6Y84>



BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Ressources et utilisations au 1^{ER} MARS 2018
CAMPAGNE 2017/2018

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/03/18	situation au 01/03/17	100 = 01/03/17
Stocks collecteurs agréés	4 870,6	3 780,0	128,8
Collecte	10 254,2	8 505,2	120,6
Importations	488,1	409,6	119,2
Amidonnerie	1 425,0	1 487,0	95,8
Semoulerie	213,0	257,0	82,9
Exportations	3 148,7	3 033,9	103,8
Dt UE	3 047,5	2 876,1	105,9
Pays tiers	101,2	157,8	64,1

Prix de la récolte 2017, exprimés en €/t base juillet

